



Responsabilités des constructeurs après réception de l'ouvrage : garanties légales et assurance DO

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Acquérir une vision globale du déroulement d'un chantier et des missions incombant à chacun des intervenants à l'acte de construire.
- ▶ Evaluer, en cas de dommages à l'ouvrage, aux avoisinants et aux tiers, les chances de recours à l'encontre des constructeurs et la nature des responsabilités susceptibles d'être retenues.
- ▶ Les réflexes pratiques permettant d'agir de façon efficace en cas d'interruption de chantier ou en cas de sinistre.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Le formateur alternera entre de la transmission de connaissances/compétences et les cas pratiques pour favoriser l'acquisition par les stagiaires.
- ▶ Matériel pédagogique : support de formation PPT.
- ▶ Activité interactive : temps d'échanges avec les participants.

MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Modalités de positionnement :

- ▶ Entretien avec l'équipe pédagogique en amont et le client ou son représentant pour l'identification des besoins des bénéficiaires.
- ▶ Autopositionnement sur des compétences.
- ▶ Recueil des attentes des bénéficiaires par le formateur en début de session.

Modalités d'évaluation des acquis :

- ▶ Pendant la formation, validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires.
- ▶ En clôture de session, bilan de fin de formation individuel réalisé par le formateur.
- ▶ Évaluation de la satisfaction à chaud.
- ▶ Évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle via les évaluations à froid notamment dans le cadre des entretiens professionnels et annuels.
- ▶ Mise en place de mesures correctives si nécessaire.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Pour accéder à cette formation, il faut en faire la demande lors des entretiens de développement ou lors de la campagne de recueil des besoins en formation.
- ▶ L'accord hiérarchique est nécessaire.
- ▶ Les délais d'accès sont variables et dépendent du calendrier des formations.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur vos besoins afin de mettre en place les solutions optimales pour vous accueillir.
- ▶ Merci de nous envoyer un message sur la boîte mail IHC.

Formation présentielle

Durée : 7 heures

PUBLIC

Salariés des services juridiques ou techniques en charge des opérations de construction ou de réhabilitation ainsi que de la gestion des sinistres avant et après la réception

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française

INTERVENANT

Formateur expert en patrimoine et développement immobilier

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris
Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr
03 87 39 57 03

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1 / 2

1. Les étapes du déroulement d'un chantier

- ▶ Missions incombant au maître d'ouvrage et à chacun des intervenants (assistant à la maîtrise d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, maître d'œuvre, bureaux d'études, entreprises, contrôleur technique, coordonnateur SPS, etc).

2. Les obligations

- ▶ Obligations pesant sur le maître de l'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises à chaque phase du chantier, et la nature des responsabilités susceptibles d'être engagées en cas de manquement contractuel ou en cas de dommages causés aux tiers.

3. Les moyens permettant de s'assurer du bon déroulement du chantier

- ▶ La procédure de référé préventif pour constat contradictoire de l'état des avoisinants avant et après les travaux.
- ▶ Les documents contractuels fixant la teneur du projet, le prix, les garanties financières, les pénalités de retard et renvoyant à un certain nombre de documents techniques essentiels à la bonne réalisation du chantier.
- ▶ Les dispositions pratiques à mettre en œuvre pour parer aux aléas du chantier et notamment à son interruption, ou en cas de sinistre, les assurances facultatives devant être souscrites.



Responsabilités des constructeurs après réception de l'ouvrage : garanties légales et assurance DO

CONTENU PÉDAGOGIQUE

2 / 2

4. La phase de réception de l'ouvrage

- ▶ Les différentes formes (expresse, tacite, judiciaire)
- ▶ L'étape essentielle en ce qu'elle met un terme à la responsabilité contractuelle pour les désordres non objets de réserves et survenant à sa suite.

PUBLIC

Salariés des services juridiques ou techniques en charge des opérations de construction ou de réhabilitation ainsi que de la gestion des sinistres avant et après la réception

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française

INTERVENANT

Formateur expert en patrimoine et développement immobilier

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris

Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr

03 87 39 57 03